



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 avril 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Examen ministériel annuel

## Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Les trois piliers du développement durable – croissance économique, développement social et protection de l'environnement – généralement reconnus, en principe, sont rarement l'objet d'une mise en œuvre pratique. Certaines approches présentent des avantages pour chacun de ces trois domaines, mais elles ont souvent un coût et impliquent fréquemment des compromis. Trouver le juste équilibre entre ces trois domaines reste l'un des principaux défis du développement durable.

Des progrès ont été accomplis dans la construction des piliers économique et social du développement durable, mais il reste encore beaucoup à faire. Il convient de porter une attention particulière aux questions relatives à la viabilité à long terme, posées par les changements climatiques, la déforestation, la biodiversité et les ressources marines, autant de domaines où la situation se dégrade.

Il est urgent de mettre efficacement en œuvre le consensus mondial concernant le développement durable, en particulier le programme Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et l'objectif 7 du Millénaire pour le développement. À cette fin, le présent rapport fait des recommandations dans un certain nombre de domaines, plaidant notamment pour une gouvernance plus rigoureuse, la création de marchés pour un développement durable, le renforcement de la coopération mondiale, l'accroissement de l'aide financière et la promotion du transfert des technologies.

---

\* E/2008/100.



## Table des matières

|   | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction .....   | 1–4                | 3           |
| II. Progrès vers le développement durable .....                   | 5–15               | 4           |
| III. Prise de décisions en faveur du développement durable .....  | 16–57              | 12          |
| A. Intégration des politiques .....                               | 16–25              | 12          |
| B. Gouvernance et participation .....                             | 26–34              | 15          |
| C. Créer des marchés pour le développement durable .....          | 35–43              | 18          |
| D. Assurer la viabilité à long terme .....                        | 44–57              | 22          |
| IV. Partenariat mondial pour le développement .....               | 58                 | 26          |
| A. Finance .....  | 59–67              | 26          |
| B. Commerce .....   | 68–70              | 29          |
| C. Transfert de technologies et développement des capacités ..... | 71–78              | 30          |
| V. Recommandations .....  | 79–80              | 32          |

## I. Introduction

1. Le concept d'un développement durable intégrant les trois piliers (croissance économique, développement social et protection de l'environnement) s'inscrit dans une perspective à long terme, l'objectif étant d'assurer le bien-être des générations futures, mais aussi des générations présentes. Ce concept véhicule également une notion de participation, au sens qu'il doit être tenu compte de tous les segments de la société. Il était au centre même de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992 à Rio de Janeiro et a été réaffirmé par la suite dans la Déclaration du Millénaire, dans le plan de mise en œuvre de Johannesburg de 2002 et dans d'autres accords internationaux. Tous les pays se sont engagés à respecter les principes du développement durable.

2. Grâce, essentiellement, à la forte croissance économique mondiale de ces dernières années, notamment dans les pays en développement, de nombreux pays ont progressé dans la réduction de la pauvreté et dans l'élaboration de politiques intégrant la croissance économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. La sensibilisation de l'opinion et le soutien du public au développement durable n'ont jamais été aussi manifestes. Nous disposons aujourd'hui de la base financière, technologique et politique nous permettant de nous engager plus résolument pour le développement durable, dans la pratique comme sur le plan des principes. Cependant, la concrétisation de cet engagement a été faible et lente.

3. Ces dernières années ont vu les prix des ressources naturelles s'envoler, notamment les prix de l'alimentation, du pétrole et des métaux. Cette flambée des prix a résulté, en partie, de la demande de plus en plus forte des pays en développement en pleine expansion et de politiques mises en œuvre dans les pays développés, telles que la promotion des biocarburants. Ces tendances ont eu des répercussions sur les plans et perspectives de développement de nombreux pays en développement. Dans tous les pays, l'instabilité des prix des produits de base compliquera et rendra plus imprévisibles les processus de planification et de prise de décisions. La difficile tâche dont doivent s'acquitter les dirigeants des pays développés et des pays en développement consiste à déterminer comment préserver un développement économique vigoureux face à la menace sérieuse d'une récession mondiale. Pour les pays en développement, il est indispensable que la croissance économique reste forte, même si ce n'est pas le seul préalable, pour soutenir leurs efforts et générer les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays développés ont également besoin que se poursuive l'expansion économique pour faire face aux vastes problèmes que posera à long terme le vieillissement de la population, et de nouveaux investissements seront nécessaires pour relever le défi du changement climatique. L'actuelle instabilité financière à l'échelle mondiale et les répercussions attendues sur la croissance économique rendront plus difficile encore le processus d'accession au développement durable.

4. Ces tendances soulignent la nécessité de préserver les ressources naturelles, de faire un meilleur usage des ressources, d'adopter des styles de vie moins consommatrices de ressources, notamment dans les pays développés, et améliorer la productivité agricole, en particulier dans les pays en développement souffrant d'un déficit alimentaire.

## II. Progrès vers le développement durable

5. Les progrès vers la réalisation des objectifs convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ont été mitigés. On trouvera des informations détaillées les concernant dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/62/1), dont une section leur est consacrée. En outre, il n'y a guère eu de progrès substantiels sur les problèmes à long terme liés à la durabilité de l'environnement. Pour un examen des progrès réalisés au titre des objectifs du développement durable, voir, par exemple E/CN.17/2008/2.

6. Au chapitre de la pauvreté (objectif du Millénaire 1), la proportion de la population des pays en développement qui vit dans l'extrême pauvreté est estimée à 19 % (2004) (voir tableau 1), en baisse par rapport aux 29 % de 1990. Sur la base des tendances actuelles, le taux de pauvreté devrait décliner pour s'établir à 12 % d'ici à 2015, auquel cas l'objectif consistant à réduire de moitié le taux de pauvreté serait dépassé. Les progrès dans la lutte contre la pauvreté ont été possibles essentiellement grâce à une croissance économique à large assise (voir tableau 1), mais aussi aux politiques mises en œuvre à cet effet. Cependant, en Afrique subsaharienne, la plupart des pays ne sont pas en bonne voie pour atteindre cet objectif (voir tableau 2).

Tableau 1

### Indicateurs des progrès dans les pays en développement, 2000-2007

|  | 1999 | 2000              | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  | 2005  | 2006  | 2007 <sup>a</sup> |
|--|------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------|
| <b>Croissance économique<sup>b</sup></b>                       |      |                   |       |       |       |       |       |       |                   |
| Accroissement annuel de la production (pourcentage)            |      | 5,6               | 2,7   | 3,9   | 5,2   | 6,9   | 6,5   | 6,9   | 6,9               |
| <b>Pauvreté (millions)</b>                                     |      |                   |       |       |       |       |       |       |                   |
| Proportion de la population (pourcentage)                      |      | 22,3              |       | 19,4  |       | 19,2  |       |       |                   |
| <b>Emploi (millions)</b>                                       |      |                   |       |       |       |       |       |       |                   |
| Femmes   |      | 787               | 800   | 816   | 834   | 847   | 862   | 878   |                   |
| Hommes   |      | 1 255             | 1 276 | 1 299 | 1 325 | 1 347 | 1 371 | 1 394 |                   |
| <b>Taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire</b> |      |                   |       |       |       |       |       |       |                   |
| Taux de scolarisation nette                                    |      |                   |       |       |       |       |       |       |                   |
| Filles   |      | 79,9              |       |       |       |       | 85,7  |       |                   |
| Garçons  |      | 86,8 <sup>c</sup> |       |       |       |       | 89,9  |       |                   |

Source : *Situation et perspective de l'économie mondiale*, 2008 tableau I.I (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.II.C.2; *Rapport 2007 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (voir <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Data/Stat%20Annex.pdf>).

<sup>a</sup> Estimation partielle.

<sup>b</sup> Calculé en tant que moyenne pondérée des taux de croissance du PIB de chaque pays, la pondération étant calculée sur la base du PIB aux prix et taux de change de 2000.

<sup>c</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

7. Il y a eu des progrès notables dans le domaine de l'enseignement primaire universel (objectif 3), en particulier en Afrique subsaharienne, mais l'accès à l'éducation reste limité pour les enfants pauvres des zones rurales d'Afrique et d'Asie du Sud. La mortalité infantile (objectif 4) a également décliné dans toutes les régions, mais avec des progrès notables vers la réalisation de l'objectif de réduction des deux tiers en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Afrique du Nord. En Afrique subsaharienne, les progrès en matière de réduction de la mortalité infantile ont été très lents.

8. Des progrès ont également été réalisés s'agissant de réduire la mortalité due au VIH/sida et le nombre de nouveaux cas apparaissant chaque année et de faire reculer le paludisme grâce à de nouveaux médicaments antipaludéens et à l'utilisation de moustiquaires (objectif 6).

9. Le pourcentage de personnes ayant accès à une eau potable plus salubre dans les pays en développement est passé de 71 % en 1990 à 80 % en 2004, de sorte que l'on est bien parti pour atteindre l'objectif global consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 (Objectif 7) la proportion de population non couverte. Cependant, des efforts plus importants sont requis en Afrique subsaharienne, où la population couverte est passée de 49 % à 56 %, pendant la même période, chiffre nettement en dessous du pourcentage nécessaire pour parvenir à l'objectif fixé. Les progrès vers l'objectif consistant à réduire de moitié la proportion de population des pays en développement qui n'a pas accès à des installations sanitaires adéquates ont été un peu plus lents. La population couverte est passée de 35 % en 1990 à 50 % en 2004.

Tableau 2

**Population disposant d'une parité de pouvoir d'achat inférieure à 1 dollar par jour (PPA)**

|                             | <i>Pourcentage de population dont la PPA est inférieure à 1 dollar par jour<sup>a, b</sup></i> |             |             |
|-----------------------------|--|-------------|-------------|
|                             | <i>1990</i>  | <i>1999</i> | <i>2004</i> |
| Régions en développement    | 31,6   | 23,4        | 19,2        |
| Afrique du Nord             | 2,6  | 2,0         | 1,4         |
| Afrique subsaharienne       | 46,8   | 45,9        | 41,1        |
| Amérique latine et Caraïbes | 10,3   | 9,6         | 8,7         |
| Asie de l'Est               | 33,0   | 17,8        | 9,9         |
| Asie du Sud                 | 41,1   | 33,4        | 29,5        |
| Asie du Sud-Est             | 20,8   | 8,9         | 6,8         |
| Asie de l'Ouest             | 1,6  | 2,5         | 3,8         |

Source : *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2007* (<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Data/Stat%20Annex.pdf>).

<sup>a</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

<sup>b</sup> Estimations de la Banque mondiale, avril 2007.

10. Depuis quelques années, les changements climatiques suscitent une inquiétude grandissante, les prix de l'énergie ont augmenté et d'autres technologies énergétiques sont devenues plus viables. Cependant, le volume mondial des

émissions de gaz à effet de serre continue d'augmenter, et rares sont les pays à avoir opéré des réductions significatives conformément aux engagements de Kyoto. La croissance rapide de la production d'éthanol et de biodiesel a contribué à faire grimper les prix de l'alimentation, incité à déboiser au profit de l'agriculture et produit d'autres effets négatifs, sans entraîner une réduction substantielle du volume global des émissions de gaz à effet de serre.

11. Dans le même temps, on compte environ 1,5 milliard de personnes vivant dans les pays en développement, qui n'ont pas accès à l'électricité, et 2,5 milliards qui dépendent de la biomasse, combustible traditionnel, pour cuire et chauffer, ce qui limite gravement les possibilités de développement de ces populations.

Tableau 3  
Indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement visant à assurer la durabilité de l'environnement (objectif 7)

|                                 | <i>Superficie couverte par des forêts</i> |             | <i>Ratio de la superficie protégée à la surface terrestre et maritime totale</i> |            |                    | <i>CO<sub>2</sub> provenant des émissions par habitant<sup>b</sup></i> |            | <i>Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone</i> |        | <i>Population utilisant une source d'eau potable plus salubre</i> |           | <i>Population urbaine vivant dans des bidonvilles<sup>c</sup></i> |      | <i>Population utilisant des installations sanitaires améliorées</i> |           |
|---------------------------------|---|-------------|--|------------|--------------------|--|------------|---|--------|---|-----------|---|------|---|-----------|
|                                 | <i>Pourcentage</i>                        |             |  |            |                    | <i>Tonnes</i>  |            |   |        | <i>Pourcentage</i>  |           | <i>Pourcentage</i>  |      |   |           |
|                                 | 2000                                      | 2005        | 2000   | 2006       | Total <sup>a</sup> | 1990   | 2004       | 2000  | 2005   | 1990  | 2004      | 2001  | 2005 | 1990  | 2004      |
| Afrique du Nord                 | 1,5                                       | 1,5         | 3,4  | 3,8        | <b>4,1</b>         | 1,9  | 3,2        | 10 826  | 5 294  | 89  | 91        | 28,2  | 14,5 | 65  | 77        |
| Afrique subsaharienne           | 27,3                                      | 26,5        | 9,1  | 9,4        | <b>12,9</b>        | 0,9  | 0,9        | 9 512   | 2 958  | 49  | 56        | 71,9  | 62,2 | 32  | 37        |
| Amérique latine et les Caraïbes | 47,2                                      | 46          | 13,3   | 14,5       | <b>21,2</b>        | 2,5  | 2,6        | 31 087  | 14 488 | 83  | 91        | 31,9  | 27   | 68  | 77        |
| Asie de l'Est                   | 18,1                                      | 19,8        | 10,2   | 11,2       | <b>16,5</b>        | 2,4  | 4          | 105 762   | 36 663 | 71  | 78        | 36,4  | 36,5 | 24  | 45        |
| Asie du Sud                     | 14,3                                      | 14,2        | 5,4  | 5,7        | <b>5,9</b>         | 0,8  | 1,3        | 28 161  | 7 971  | 72  | 85        | 59  | 42,9 | 20  | 38        |
| Asie du Sud-Est                 | 49,9                                      | 46,8        | 7,1  | 7,9        | <b>11</b>          | 1,1  | 2          | 16 809  | 7 685  | 76  | 82        | 28  | 27,5 | 49  | 67        |
| Asie occidentale                | 3,4                                       | 3,5         | 18,1   | 18,2       | <b>18,3</b>        | 4,9  | 6,1        | 11 855  | 5 070  | 85  | 91        | 25,7  | 24   | 81  | 84        |
| Océanie                         | 65  | 63,4        | 1,2  | 1,3        | <b>3,7</b>         | 0,9  | 0,9        | 129   | 27     | 51  | 51        | 24,1  | 24,1 | 54  | 53        |
| Régions en développement        |   |             | 9,7  | 10,4       | <b>14,4</b>        | 1,7  | 2,4        | 212 516   | 79 365 | 71  | 80        | 42,7  | 36,5 | 35  | 50        |
| Régions développées             | 30,7                                      | 30,8        | 12,3   | 13,8       | <b>15,1</b>        | 10,3   | 12,4       | 24 056  | 10 352 | 100   | 99        |   |      | 100   | 100       |
| <b>Monde</b>                    | <b>30,6</b>                               | <b>30,3</b> | <b>8,7</b>   | <b>9,4</b> | <b>11,6</b>        | <b>4,3</b>   | <b>4,5</b> |   |        | <b>78</b>   | <b>83</b> |   |      | <b>49</b>   | <b>59</b> |

Source : Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2007 (<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Data/Stat%20Annex.pdf>).

<sup>a</sup> Comprend des zones déclarées protégées, dont l'année d'aménagement en tant que telle n'est pas connue, jusqu'en 2006 inclus.

<sup>b</sup> La quantité totale d'émissions de CO<sub>2</sub> provenant de combustibles fossiles (exprimée en millions de tonnes) comprend les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la consommation de combustibles solides, liquides ou gazeux; de la production de ciment; et du gaz de torche (US Carbon Dioxide Information Analysis Center – CDIAC).

<sup>c</sup> Représentée par la population urbaine vivant dans des ménages présentant au moins l'une des quatre caractéristiques suivantes : pas d'accès à de l'eau potable salubre, pas d'accès à des installations sanitaires améliorées, surpopulation (trois personnes ou plus par pièce) et logements fabriqués avec des matériaux non durables.

Tableau 3 (*suite*)**Indicateur**

|  | <i>Europe</i>        |                      | <i>Amérique du Nord</i>           |                                   |
|--|----------------------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
|  | <b>2000</b>          | <b>2005</b>          | <b>2000</b>                       | <b>2005</b>                       |
| Taux d'exploitation forestière<br>(pourcentage du volume total)                                  | 0,9                  | 1,0                  | 0,7                               | 0,7                               |
| Zones protégées<br>(pourcentage de la superficie forestière totale) <sup>d</sup>                 | <b>2000</b><br>7,28  | <b>2006</b><br>7,29  | <b>2000</b><br>13,77              | <b>2006</b><br>13,88              |
| Émissions de CO <sub>2</sub> provenant<br>de la consommation énergétique<br>(millions de tonnes) | <b>2000</b><br>3 842 | <b>2005</b><br>3 976 | <b>2000</b><br>5 071 <sup>e</sup> | <b>2005</b><br>5 817 <sup>f</sup> |

Source : GEO-4 du PNUE – Portail des données (<http://geodata.grid.unep.ch/results.php>);  
OCDE : *Factbook 2008 : Statistiques économiques, environnementales et sociales*.

<sup>d</sup> Superficies terrestre et marine combinées, *UICN* catégories I-VI.

<sup>e</sup> États-Unis.

<sup>f</sup> États-Unis.

Tableau 4  
Indicateurs du partenariat mondial, 2000-2007

|  | 2000    | 2001    | 2002    | 2003    | 2004    | 2005    | 2006    | 2007    |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| <b>Courants financiers (milliards de dollars)</b>  |         |         |         |         |         |         |         |         |
| <i>Montant net de l'aide publique au développement fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement à tous les pays en développement</i> |         |         |         |         |         |         |         |         |
| Coopération technique, projets et programmes bilatéraux aux fins du développement  | 32,1    | 31,1    | 33,4    | 38,4    | 44,8    | 52,2    | 48,9    |         |
| Aide humanitaire   | 2,2     | 1,9     | 2,8     | 4,4     | 5,2     | 7,2     | 7,8     |         |
| Montant net des dons au titre de l'allègement de la dette  | 1,8     | 2,1     | 4,6     | 7,0     | 4,3     | 22,7    | 19,2    |         |
| Contributions aux organisations multilatérales   | 17,7    | 17,3    | 17,5    | 19,3    | 25,1    | 24,6    | 28,1    |         |
| Montant total de l'aide publique au développement (aux prix courants)  | 53,7    | 52,4    | 58,3    | 69,1    | 79,4    | 106,8   | 104,4   | 103,7   |
| Pour mémoire :   |         |         |         |         |         |         |         |         |
| Montant total de l'aide publique au développement (aux prix de 2005)   | 68,0    | 69,4    | 74,1    | 77,0    | 81,1    | 106,8   | 101,3   |         |
| Montant net des dons des organisations non gouvernementales  | 6,9     | 7,3     | 8,8     | 10,2    | 11,3    | 14,7    | –       |         |
| <i>Autres apports</i>  |         |         |         |         |         |         |         |         |
| Montant net des apports financiers des banques de développement multilatérales   | 9,2     | 9,1     | 1,2     | 0,7     | 3,0     | 4,4     | –       |         |
| Dépenses au titre des activités opérationnelles du système des Nations Unies   | 6,8     | 7,4     | 7,6     | 10,0    | 10,3    | 12,6    | –       |         |
| Investissements étrangers directs  | 165,9   | 169,1   | 155,7   | 158,6   | 216,8   | 280,8   | 325,0   |         |
| Prêts et investissements de portefeuille du secteur privé  | 20,5    | (6,6)   | 12,1    | 113,7   | 194,9   | 270,5   | 318,0   |         |
| Envois de fonds des travailleurs émigrés   | 85,6    | 96,5    | 113,4   | 142,1   | 160,4   | 188,0   | 200,0   |         |
| Transfert net de ressources financières  | (185,7) | (154,8) | (204,9) | (297,9) | (368,2) | (560,0) | (728,1) | (759,8) |
| <b>Service de la dette (en pourcentage des exportations)</b>   |         |         |         |         |         |         |         |         |
| Pays pauvres très endettés (PPTE)  | 16,6    | 12,6    | 12,7    | 11,5    | 11,9    | 9,7     | 6,4     | 5       |
| Pays en développement autres que les PPTE  | 12,6    | 11,5    | 11,5    | 11,1    | 8,1     | 7,4     | –       |         |
| <b>Cours des produits primaires en valeur réelle (2005 = 100)</b>  |         |         |         |         |         |         |         |         |
| Produits alimentaires  | 82,1    | 80,5    | 83,3    | 88,6    | 100,9   | 100,0   | 110,5   | 127,3   |
| Métaux   | 62,7    | 56,3    | 54,3    | 60,7    | 81,7    | 100,0   | 156,2   | 183,3   |
| Pétrole  | 52,9    | 45,6    | 46,8    | 54,2    | 70,8    | 100,0   | 120,5   | 133,3   |

|  | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Barrières douanières des pays développés (pourcentage)</b>  |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Pourcentage des importations admises en franchise de droits, autres que le pétrole et les armes, à destination des pays développés | 65   | 64   | 68   | 70   | 75   | 75   | –    |      |
| Droits de douane imposés par les pays développés sur les importations en provenance des pays en développement                      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Produits agricoles   | 9,4  | 9,3  | 9,5  | 9,4  | 9,2  | 8,9  | –    |      |
| Textiles   | 6,6  | 6,6  | 6    | 5,8  | 5,2  | 5,3  | –    |      |
| Articles de confection   | 10,8 | 11,3 | 10,7 | 10,4 | 9,2  | 8,9  | –    |      |

*Sources* : Base de données sur l'aide des pays membres du Comité d'aide au développement (voir [www.oecd.org](http://www.oecd.org)); Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2007* (Banque mondiale, Washington, 2007); A/62/74--E/2007/54); Banque mondiale, *Global Monitoring Report 2007* (Banque mondiale, Washington, 2007); Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Bulletin mensuel des prix des produits de base*, divers numéros; *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2007* (voir : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Data/Stat%20Annex.pdf>); Association internationale de développement et Fonds monétaire international, août 2007, Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et Initiative d'allègement de la dette multilatérale : état d'avancement (voir <http://www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/082807.pdf>); *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2008* (tableau III.1); et Fonds monétaire international : indices du cours des produits de base (<http://www.imf.org/external/np/res/commod/index.asp>).

12. Selon les projections, la population mondiale devrait atteindre environ 9 milliards d'êtres humains d'ici à 2050, et la presque totalité de cet accroissement sera concentrée dans les villes des pays en développement. Selon les tendances actuelles, 2 milliards de personnes contre 1 milliard actuellement vivront dans des bidonvilles urbains d'ici à 2030. C'est donc un objectif particulièrement difficile à atteindre que d'améliorer les conditions de vie des habitants des bidonvilles (objectif 7). Les gouvernements des pays en développement ne peuvent se permettre de consentir les investissements massifs nécessaires à la mise à niveau des logements et des infrastructures des bidonvilles. D'où la nécessité, d'une manière générale, d'aider les habitants à améliorer dans leur logement, leurs moyens de subsistance et leurs conditions de vie. Lorsque les bidonvilles se trouvent dans des endroits dangereux, il faut trouver les arrangements nécessaires pour déplacer les résidents vers d'autres lieux d'habitation. Il est également essentiel de garantir aux habitants des bidonvilles l'accès, pour un prix abordable, à de l'eau potable salubre, à des installations sanitaires, à l'électricité, aux moyens de transport et aux communications.

13. Nourrir 9 milliards de personnes en 2050 sans détruire les forêts et porter atteinte à la biodiversité est un défi de plus en plus difficile à relever. Les quelque 800 millions de personnes qui sont aujourd'hui mal nourries vont avoir besoin d'une alimentation plus abondante et de meilleure qualité, et à mesure que le revenu augmente, la consommation de viande, de produits laitiers et de poisson s'accroîtra aussi, d'où des pressions accrues sur les terres et l'énergie. Du fait de cette demande croissante, les prix plus élevés des aliments mettent à rude épreuve les familles à faible revenu, et la pression devient de plus en plus forte pour déboiser afin d'étendre les terres de culture. Ce défi est encore compliqué par le fait que les changements climatiques auront probablement pour effet de réduire les récoltes dans les régions tropicales et sous-tropicales. Alors que la consommation et la production sont devenues, au fil des années, plus économes en ressources et en énergie, ces gains d'efficacité ont été plus que compensés par l'accroissement de la consommation. Les consommateurs dont le revenu augmente achètent de plus grandes maisons, donc équipées de systèmes plus importants de chauffage et d'air conditionné ainsi que d'appareils électriques plus nombreux et d'une plus grande capacité, des voitures plus grandes et plus puissantes et, d'une manière générale, davantage de biens de consommation, et font davantage de voyages. Les consommateurs à revenu élevé, essentiellement dans les pays développés, continuent d'adopter des styles de vie et des normes de consommation de moins en moins soutenables à terme. La Terre ne peut subvenir à 9 milliards d'êtres humains dont les schémas de consommation et de production sont ceux des pays développés. Le défi à relever consiste à adopter des schémas de consommation et de production qui garantissent à chacun une norme de vie satisfaisante, qui utilisent nettement moins de combustibles fossiles, qui n'épuisent pas et ne dégradent pas les ressources naturelles au même rythme qu'aujourd'hui et qui permettent de préserver un environnement propre et sain.

14. Les inégalités demeurent un problème majeur et un obstacle au développement durable dans la plupart des pays. Dans certains d'entre eux, les inégalités se sont considérablement creusées ces dernières décennies. Le chômage, le sous-emploi et les mauvaises conditions de travail se sont désormais généralisés dans la plupart des pays en développement. La discrimination et l'exclusion sociale fondées sur la race, le sexe, l'appartenance ethnique, la religion, la langue et d'autres facteurs existent

dans la majorité des pays, menaçant, dans certains cas, la stabilité sociale. Certains de ces problèmes ne sont pas suffisamment pris en compte dans les objectifs et cibles que l'on s'est fixés en matière de développement international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Pourtant, ils occupent une place essentielle dans le programme de l'ONU en faveur du développement et justifieraient que l'on s'en occupât parallèlement aux objectifs du Millénaire pour le développement.

15. Dans certains pays, de violents troubles civils ont sérieusement entravé la marche vers le développement durable, laissant la pauvreté, la faim et la maladie regagner du terrain, provoquant un déclin économique et la destruction de ressources naturelles et d'infrastructures, et entraînant une dégradation de la situation sanitaire, de l'éducation et d'autres services sociaux, sans parler des morts et des blessés. Dans de nombreux cas, les ressources naturelles ont servi à alimenter les conflits. L'action menée par la communauté internationale pour promouvoir le développement durable dans tous les pays a aidé à réduire les risques de conflit, et les efforts pour restaurer la paix dans des pays déchirés par la guerre peuvent contribuer à rétablir une gouvernance efficace et à reprendre le chemin du développement durable.

### **III. Prise de décisions en faveur du développement durable**

#### **A. Intégration des politiques**

16. L'intégration des trois piliers du développement durable dans la planification et la prise de décisions au niveau national est un processus difficile. Les gouvernements répartissent leurs fonctions en différents ministères et organismes publics, lesquels fonctionnent inévitablement avec un degré élevé d'indépendance, chacun poursuivant ses propres objectifs avec ses compétences spécifiques.

17. Une mesure essentielle pour intégrer les objectifs et les politiques du développement durable a été la création de ministères et organismes de l'environnement dans presque tous les pays après la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1972, et dans de nombreux autres pays depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992, dans le but de compléter les ministères qui s'occupaient alors du développement économique, de l'industrialisation et des questions sociales. Dans le même temps ont été adoptées, dans tous les pays, une législation et une réglementation environnementales nationales, de même qu'ont été élaborés et ratifiés de plus en plus d'accords internationaux relatifs à l'environnement. Cette action gouvernementale et intergouvernementale a été complétée et, dans une certaine mesure, suscitée par la prolifération d'organisations de la société civile qui œuvrent en faveur du développement durable aux niveaux national et international, et par l'introduction des questions de durabilité dans les programmes d'éducation. Cependant, dans de nombreux pays en développement, les progrès ont été limités faute de ressources financières, techniques et administratives suffisantes pour contrôler et assurer la conformité aux règlements.

18. Le fait pour différents ministères ou organismes publics d'agir dans des sens différents, outre d'être contre-productif pour le développement, entraînera un

gaspillage des ressources publiques. Il est assez probable que les objectifs de croissance économique et d'industrialisation, de lutte contre la pauvreté, de promotion de l'équité sociale et de protection de l'environnement soient en concurrence, au moins en partie, en l'absence d'un mécanisme chargé de les concilier. Il est possible, dans certains cas, d'anticiper et de concilier les objectifs concurrents dans le cadre d'une stratégie intégrée et orientée vers l'avenir, mais dans bien des cas, des compromis seront nécessaires et devront être gérés par un mécanisme de coordination permanent.

19. Il existe divers mécanismes d'intégration des politiques. Tout d'abord, les niveaux les plus élevés du gouvernement, où sont menées des consultations entre ministres et autres hauts fonctionnaires, constituent le cadre général d'action et permettent d'aplanir les conflits entre organes d'État. Soucieux de disposer d'un cadre général pour les objectifs et priorités de développement afin d'orienter l'action des ministères et d'éviter, dans la mesure du possible, des incohérences de politique, de nombreux pays élaborent leurs plans de développement sur la base de consultations interministérielles et, dans certains cas, avec la participation d'organisations non gouvernementales et d'autres groupes.

20. Après avoir pris conscience dans les années 90 que les stratégies de développement classiques et autres mécanismes traditionnels de coordination des politiques n'ont pas suffisamment pris en compte l'importance du développement social, de la préservation des ressources et de la protection de l'environnement en tant qu'éléments essentiels du développement à long terme, la communauté internationale a aidé les pays à établir des plans de développement intégrés, combinant des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. En 1992, l'Action 21 a appelé tous les pays à élaborer des stratégies nationales pour le développement durable et des programmes Action 21 nationaux. En 2002, au Sommet de Johannesburg, il a été convenu que tous les pays devraient avoir arrêté des stratégies nationales pour le développement durable d'ici à 2005.

21. D'une manière générale, les Nations Unies ont défini une stratégie nationale pour le développement durable comme un processus interactif et itératif de planification, de participation et d'action, qui mettrait l'accent sur la gestion des progrès vers les objectifs de durabilité. Cette stratégie vise à institutionnaliser les processus de consultation, de négociation, de médiation et de recherche de consensus sur des questions prioritaires où les intérêts peuvent différer. Au Costa Rica, par exemple, un rapport annuel sur la mise en valeur durable des ressources humaines est préparé sous l'égide d'un comité directeur de représentants du gouvernement et de la société civile, avec le soutien de la communauté internationale, pour contrôler les progrès accomplis vers le développement durable.

22. Plus de 70 pays ont élaboré et mis en application des stratégies nationales de développement durable, comprenant des objectifs et politiques économiques, sociaux et écologiques. Dans certains pays, ces trois aspects sont couverts par le plan stratégique national d'ensemble. Dans d'autres, il existe des stratégies ou plans spécifiques pour le développement durable ou des programmes Action 21 nationaux. Dans certains pays, tous les aspects du développement sont couverts par la stratégie de réduction de la pauvreté.

## Encadré 1

**Stratégie de développement durable de l'Afrique du Sud**

Après l'abolition de l'apartheid en 1994, l'Afrique du Sud a inscrit le développement durable en tant que droit constitutionnel dans la constitution de 1996. En 2004, un processus de participation du milieu communautaire et des parties prenantes a été organisé, qui a conduit à la création d'un cadre stratégique national d'action en faveur du développement durable, approuvé par le cabinet en 2005. Le premier projet de stratégie a été publié en avril 2006. Sur la base de cette stratégie, un plan d'action détaillé doit être élaboré, au même titre que les stratégies provinciales pour le développement durable. Les domaines d'action spécifique inclus dans ces stratégies sont le Réseau des villes d'Afrique du Sud, qui améliore l'accès aux services énergétiques pour un prix abordable et accroît l'efficacité énergétique, l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action en faveur de la biodiversité, ainsi que le développement des technologies, notamment les nanotechnologies pour des applications dans le domaine de la santé. Le secteur privé est sollicité, notamment pour apporter des solutions face aux changements climatiques, lutter contre la pauvreté et autonomiser l'économie souterraine.

23. Les pays qui reçoivent une aide de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, notamment sous forme d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, sont tenus, depuis 2000, d'établir des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Même si l'accent mis dans ces documents sur la pauvreté, sur la participation et sur une perspective à long terme correspond à certains aspects importants du développement durable, ces documents, le plus souvent, ne couvrent pas la préservation des ressources et la protection de l'environnement, bien que la Banque mondiale encourage à faire état des problèmes d'environnement dans les documents de stratégie dès lors, notamment, qu'ils ont un rapport avec la pauvreté.

24. Plusieurs pays, recourant à une autre méthode pour intégrer les objectifs de durabilité à la prise de décisions économiques dans les secteurs public et privé, ont introduit ou augmenté les impôts et taxes sur la consommation de combustibles fossiles, sur la pollution ou le rejet de déchets, les recettes ainsi perçues étant souvent utilisées pour réduire les impôts qui grèvent l'emploi ou pour subventionner le rendement énergétique ou des énergies renouvelables. De nombreux pays européens l'ont fait au titre de la « réforme fiscale verte ». Un certain nombre de pays en développement ont introduit des impôts ou redevances pour pollution, qu'ils appliquent aux industries ayant un impact important sur l'environnement. Cette internalisation des coûts écologiques et sociaux d'activités moins viables peut aider à intégrer les facteurs environnementaux et sociaux à la prise de décisions par le biais des forces du marché, sans processus complexe de négociation, de réglementation et de répression.

25. L'intégration des objectifs économiques, sociales et écologiques peut également être appuyée par des indicateurs et statistiques appropriés, servant aussi bien à définir les objectifs de développement qu'à contrôler les progrès. Il convient de renforcer les indicateurs et de compiler des séries de données intégrant deux ou

trois dimensions du développement durable, notamment les coûts de santé liés à la pollution atmosphérique, la valeur économique de la protection des cours d'eau et de la biodiversité, ainsi que la valeur sociale des écosystèmes naturels. Des indices plus complexes combinant un certain nombre de variables tels que l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, le capital naturel, humain et collectif, l'indicateur de l'épargne véritable et le « produit intérieur brut vert », peuvent également être des éléments précieux pour suivre les tendances du bien-être humain et identifier les tendances insoutenables à terme, qui apportent éventuellement des avantages à court terme, mais au détriment du capital économique, social et environnemental, à long terme.

## **B. Gouvernance et participation**

26. Un vrai leadership gouvernemental, une planification stratégique intégrée ainsi qu'une réglementation et une répression efficaces sont indispensables au développement durable. Dans de nombreux pays, la fourniture de biens et services indispensables au développement durable, notamment l'approvisionnement en énergie et en eau, passe par des institutions publiques. D'autres ressources telles que les forêts et les minéraux peuvent appartenir à l'État tout en étant exploitées par une branche soumise à une réglementation publique. La promotion du développement durable suppose donc le renforcement de la capacité administrative de l'État et des services publics.

27. La participation de la société civile, des autorités locales, du secteur privé et du grand public est également indispensable à la planification et à la mise en œuvre du développement durable. De nombreuses activités ou décisions d'une importance capitale pour le développement durable telles que l'investissement privé, l'emploi ou le choix des consommateurs, peuvent être influencées par les politiques mises en œuvre par le gouvernement national, mais elles sont aussi largement déterminées par d'autres acteurs, et parfois par des particuliers. Les autorités municipales et locales ont souvent pris l'initiative en matière de développement durable, en élaborant et en démontrant des solutions pratiques, reprises ensuite par le gouvernement central.

28. S'agissant de traiter certaines questions touchant au développement durable, les gouvernements préfèrent parfois éviter d'en passer par une réglementation ou par la répression, et compter plutôt sur le volontariat des entreprises, des consommateurs ou d'autres entités. Si l'expérience tend à démontrer que les programmes volontaires ont des effets plutôt limités, ils peuvent néanmoins servir à introduire des idées d'action, susceptibles de trouver ensuite leur expression dans des réglementations ayant force obligatoire. Après l'introduction de dispositions réglementaires, on recourra éventuellement à des mesures propres à encourager le public à respecter ces dispositions, en complément de l'exécution par voie légale, parfois impopulaire. Les gouvernements ont la possibilité d'œuvrer de concert avec des associations d'entreprises, des organisations non gouvernementales, les médias et des institutions éducatives pour définir des programmes avantageux en faveur du développement durable et promouvoir le soutien du public et le volontariat.

29. Parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, l'amélioration des installations sanitaires, en particulier, exige une large participation. D'une manière générale, dans les zones rurales, où ce problème se pose en des termes particulièrement cruciaux, les aménagements sanitaires ne doivent pas être assurés

par le gouvernement national selon une approche centralisée descendante. Par ailleurs, la responsabilité gouvernementale concernant les installations sanitaires est souvent répartie entre les ministères responsables de l'eau, de la santé et du développement rural, sans qu'un ministère particulier joue un rôle de pointe dans ce domaine. Les installations sanitaires rurales et périurbaines supposent la construction et l'entretien d'équipements par les ménages, ainsi que des pratiques d'hygiène régulières de la part de chacun. Néanmoins, une campagne nationale très médiatisée en faveur des installations sanitaires, avec le soutien actif d'un certain nombre d'organismes, peut avoir l'effet déclencheur nécessaire pour mobiliser les ménages et les amener à changer de comportement. Au Pakistan, au Bangladesh et en Inde, une campagne d'assainissement total organisée par la population avec l'appui de l'UNICEF, s'est révélée efficace. Le gouvernement, en coopération avec les communautés et des ONG, éduque la population afin de stimuler la demande de services sanitaires, fournit des informations sur les options technologiques et soutient des mécanismes de financement communautaires. Il appartient ensuite à chaque ménage de choisir et de construire des installations adaptées à ses besoins.

30. Les femmes ont une contribution particulière à apporter aux efforts pour accéder au développement durable, en partie à cause du rôle prédominant qu'elles jouent dans le domaine des soins aux enfants, de la préparation des aliments et du maintien de la famille en bonne santé. Il a été établi que, dans de nombreuses sociétés, les femmes auront davantage que les hommes le réflexe d'utiliser leur revenu pour l'alimentation, les soins de santé et l'éducation ainsi qu'à d'autres fins permettant de réduire la pauvreté de la famille. Un certain nombre de pays, notamment le Brésil, le Chili et le Mexique, établissent des programmes de distribution d'aide en espèces aux familles à faible revenu. Versée à la mère, cette aide est subordonnée à la scolarisation, aux contrôles médicaux périodiques et à une formation aux questions de santé et de nutrition. Au Mexique, le programme *Oportunidades*, après que la phase pilote eut donné des résultats convaincants, a été élargi à l'effet d'apporter une aide à la majeure partie des familles rurales à faible revenu du pays et a permis d'accroître le nombre d'inscriptions scolaires, de réduire la pauvreté et de faire reculer les maladies infantiles. De conception similaire, le programme *Bolsa Familia* au Brésil et le programme *Chile solidario* au Chili ont également donné des résultats positifs dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Appliquant sa propre méthode, le Mali a utilisé des programmes de repas scolaires pour accroître la fréquentation scolaire et améliorer l'alimentation des enfants des familles à faible revenu.

31. Les organisations communautaires, avec l'appui des gouvernements nationaux et d'organisations œuvrant pour le développement durable, peuvent être des acteurs de premier plan s'agissant de promouvoir une exploitation viable des terres rurales. Dans la région semi-aride du Rajasthan, au nord-ouest de l'Inde, des villages ont été organisés de telle manière qu'ils gèrent eux-mêmes leurs ressources en eau et l'utilisation des terres, et cela s'est traduit par un accroissement considérable de la productivité agricole. La restauration des techniques traditionnelles de récupération des eaux de pluie et la reconstruction des structures de conservation d'eau telles que les endiguements, les réservoirs, les citernes souterraines, les réservoirs de réalimentation des nappes et les canaux d'irrigation ont permis, grâce à des efforts collectifs, de transformer des terres extrêmement dégradées en terrains productifs et en pâturages. Il existe des programmes similaires dans d'autres pays, notamment un programme pour le progrès et la construction en milieu rural au Bangladesh, un

réseau d'appui aux programmes ruraux au Pakistan et un programme d'action pour le développement communautaire en Thaïlande. Les programmes qui ont donné des résultats satisfaisants étaient soutenus par une forte organisation et un leadership communautaires et appuyés par des politiques gouvernementales et par une aide technique et financière. Les actions communautaires qui ont porté leurs fruits s'appuyaient souvent sur des systèmes sociaux traditionnels. Dans certains domaines, les gouvernements, en coopération avec des organisations communautaires, ont apporté leur appui à des projets de travaux publics faisant appel à la main-d'œuvre locale, qui recevait un salaire minimum à titre de mesure antipauvreté, et permettant également d'améliorer les infrastructures, notamment les routes et les structures de conservation d'eau et de préservation des sols.

32. La foresterie communautaire, avec le soutien des offices nationaux des forêts et souvent en s'appuyant sur les coutumes et systèmes traditionnels de gestion forestière, a fait ses preuves dans un certain nombre de pays d'Asie, s'agissant de protéger le patrimoine forestier tout en améliorant les moyens de subsistance des communautés locales, notamment les communautés indigènes. Il faut qu'une politique gouvernementale soit mise en place à l'appui de ces programmes, car la communauté doit pouvoir légalement accéder aux forêts et avoir le droit de les gérer et celui de récolter les produits forestiers, des droits souvent contrôlés par le gouvernement national. Les communautés peuvent également protéger les forêts contre l'abattage et le déboisement illicites, apportant ainsi un soutien indispensable aux offices nationaux des forêts qui ne disposent pas de moyens suffisants pour faire respecter la loi sur la protection des forêts. Le Cambodge, l'Inde, le Népal et les Philippines, par exemple, ont adopté des lois qui reconnaissent à certains villages des droits d'usage forestier et une autorité de gestion sur certaines zones forestières. La communauté internationale a fourni à ces programmes une aide financière et technique et offert des stages de formation. Les produits forestiers, la petite agriculture durable et l'exploitation viable de bois de construction sont autant de moyens de subsistance pour la communauté.

33. Les associations locales de consommateurs d'eau, œuvrant de concert et avec l'appui des organismes publics d'irrigation et de gestion de l'eau, peuvent fournir un moyen avantageux de distribuer efficacement et équitablement l'eau d'irrigation et d'entretenir les systèmes. Les organismes publics peuvent appuyer de tels arrangements en assurant l'approvisionnement en eau du système, en apportant une aide sur le plan de l'organisation et de la formation et en permettant d'accéder au crédit destiné à améliorer les infrastructures d'irrigation. Dans certains pays d'Asie, les membres des associations font l'essentiel du travail eux-mêmes, en particulier dans les communautés où une telle coopération est ancrée dans la tradition. En Amérique latine, les associations d'agriculteurs font généralement appel à des professionnels pour la gestion technique. Les associations, quant à elles, prennent les décisions concernant la distribution, les redevances, la maintenance et les arrangements avec les organismes publics.

34. Comme les grandes villes sont des centres de population, d'industrie, de richesses et de consommation, elles sont soumises à une pression environnementale et sociale plus forte que les zones moins peuplées. Cependant, ce sont aussi des centres d'éducation, de recherche et de société civile organisée et, à ce titre, elles jouent souvent un rôle prépondérant dans le traitement des questions touchant à la durabilité. De nombreuses villes de pays développés et de pays en développement élaborent et démontrent des façons novatrices d'appréhender les problèmes du

développement durable, en avance sur les gouvernements nationaux, notamment Curitiba au Brésil, une ville pionnière dans les années 70. Comme les villes sont souvent confrontées aux mêmes problèmes, qui diffèrent de ceux des zones rurales et des petites villes, les autorités municipales ont créé des réseaux internationaux pour échanger leurs données d'expérience, notamment les Local Governments for Sustainability et l'African Sustainable Cities Network (ASCN). Ces activités, qui bénéficient éventuellement du soutien des gouvernements nationaux, peuvent appuyer la prise de décisions au niveau national. Les programmes et politiques qui ont donné des résultats satisfaisants peuvent être diffusés et repris dans d'autres villes. Nombre des dispositions à prendre pour assurer une consommation et une production soutenables à terme, y compris la préservation des sources énergétiques et des ressources en eau, doivent être prises par les consommateurs et les ménages eux-mêmes, avec les encouragements et les incitations du gouvernement. La démarche consistant pour un ménage à réduire sa consommation d'énergie en limitant l'espace qu'il chauffe ou climatise, en isolant les murs et les fenêtres de son logement, en installant des éclairages et appareils ménagers économiques, en restreignant l'utilisation de sa voiture et en adoptant diverses attitudes axées sur l'économie d'énergie, se révèle généralement très rentable. Si les gouvernements peuvent fixer des normes pour la construction des logements et pour le rendement énergétique des appareils électroménagers et des véhicules, ils ne peuvent pas, en revanche, imposer un comportement aux ménages, or c'est le comportement du ménage qui détermine dans une large mesure sa consommation énergétique. Cependant, les gouvernements ont la possibilité de travailler avec les services d'approvisionnement en électricité, les organisations écologiques, les organisations communautaires et les médias pour essayer d'influencer le comportement des consommateurs par le biais de mécanismes tels que la tarification différenciée en fonction de la charge de pointe, les prix qui augmentent avec le volume de consommation, les incitations à adopter des appareils électroménagers économes en énergie, ou l'information sur les pratiques propres à économiser de l'argent et de l'énergie. Les gouvernements peuvent aussi promouvoir les biens et services économes en énergie et en ressources et montrer eux-mêmes l'exemple à cet égard, par leur propre mode de consommation.

### **C. Créer des marchés pour le développement durable**

35. La perspective du développement durable fait ressortir le fait que les écosystèmes naturels ne sont pas simplement des zones à protéger pour leur valeur intrinsèque et leur durabilité à long terme, mais aussi qu'ils rendent de précieux services économiques et sociaux. Les forêts et les marais, par exemple, absorbent les fortes pluies, empêchant ainsi les inondations; en outre, ils filtrent les eaux, ce qui a pour effet de réduire le phénomène de sédimentation, de protéger la qualité de l'eau en aval et ils préservent la biodiversité. Cependant, les avantages économiques et sociaux de ces services ne sont généralement pas valorisés par les marchés existants, et les propriétaires fonciers qui possèdent des forêts ou des marais ne sont guère encouragés par des incitations économiques à protéger ces écosystèmes. Un outil novateur permettant de protéger ces zones précieuses est la « rétribution des services écologiques ». Selon ce système, les bénéficiaires de services écologiques rétribuent ceux qui possèdent et protègent les écosystèmes assurant ces fonctions utiles. Au Costa Rica, par exemple, un service public d'approvisionnement en eau rétribue les propriétaires fonciers en amont du cours d'eau pour protéger les pentes

boisées qui modèrent les ruissellements et limitent l'érosion et la sédimentation, protégeant ainsi la quantité et la qualité de l'eau arrivant aux consommateurs en aval.

36. Les plus grands marchés de biens et services écologiques sont les marchés d'émissions fondés sur le principe des échanges de droits d'émission, encadrés par la réglementation relative aux émissions polluantes. Ce système d'échange, initialement mis au point pour le plomb dans l'essence et pour le dioxyde de soufre émanant des centrales électriques, ont permis de rendre les réductions d'émissions plus acceptables à l'industrie, en réduisant les émissions plus vite que ne l'exigent les réglementations et en abaissant le coût pour atteindre le niveau de réduction global. Eu égard à ce succès, des systèmes d'échange de droits d'émission ont été mis au point pour les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto. Alors que la plupart des marchés pour les services de protection de l'environnement sont des marchés nationaux – ou régionaux dans le cas du système européen d'échanges de droits d'émission pour les gaz à effet de serre –, le Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto représente le premier marché mondial de services écologiques institué par accord intergouvernemental. Ces « marchés du carbone », notamment les marchés volontaires internationaux, seront examinés dans la prochaine section consacrée à la viabilité à long terme.

#### Encadré 2

#### **Rétribution internationale des services du Programme en faveur de la forêt tropicale humide d'Iwokrama**

Un accord a été annoncé en mars 2008 en vue de la création d'un système international de rétribution pour les services écologiques assurés par la Réserve de forêt tropicale humide d'Iwokrama au Guyana. La Réserve d'Iwokrama se compose de 1 million d'acres de forêt vierge tropicale réservés à la recherche, mais le soutien financier des donateurs diminue. Cette zone se caractérise par une grande biodiversité, et c'est à cette forêt que l'Amérique du Sud tropicale doit sa stabilité climatique. Cet accord novateur a été passé entre la Réserve d'Iwokrama et Canopy Capital du Royaume-Uni, qui appartient en partie à l'organisation non gouvernementale Global Canopy Programme et à des investisseurs privés. Canopy Capital assurera le financement pour la gestion de la Réserve en échange d'une partie des droits afférents aux services fournis par les écosystèmes, en vue des futurs marchés de crédit concernant ces services. Si elle bénéficiait d'investissements supplémentaires, la Réserve pourrait, grâce à ces paiements, parvenir à l'autonomie financière d'ici à 2010. Le Guyana recherche également des financements pour d'autres parties de sa forêt tropicale humide.

37. On n'a pas encore créé, sur une base intergouvernementale, de marchés internationaux pour d'autres services écologiques assurés à l'échelle mondiale tels que la protection des forêts et de la biodiversité. Cela tient en partie à la difficulté de quantifier ces services et de les commercialiser comme des produits. Cependant, les marchés volontaires internationaux de carbone, bien qu'ils soient modestes en comparaison avec les marchés de Kyoto, incluent la protection des forêts naturelles,

contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique.

38. Des marchés ont également été créés pour des crédits portant sur des énergies renouvelables. Certains pays ont besoin de services publics d'électricité pour obtenir, à partir de sources d'énergies renouvelables, une proportion déterminée de leurs besoins en électricité, selon ce qu'il est convenu d'appeler les « Normes standard relatives aux sources d'énergie renouvelables ». Pour introduire de la flexibilité, les services publics peuvent répondre à ces besoins soit en produisant eux-mêmes de l'électricité à partir de sources renouvelables, soit en achetant à d'autres des crédits afférents aux énergies renouvelables. Tout entrepreneur ou propriétaire foncier peut donc installer une éolienne, une batterie solaire, un générateur d'énergie ou une autre source d'énergie renouvelable, utiliser ou vendre de l'électricité, et vendre des crédits afférents aux énergies renouvelables à un service public, une manière de subventionner l'énergie électrique. En admettant que les nouveaux systèmes d'énergie renouvelable mis en place dans des pays en développement remplissent les conditions pour bénéficier de l'octroi de crédits de la part du Mécanisme de développement propre, dès lors que leur viabilité passe par un supplément de financement, ces systèmes ne sauraient servir à répondre aux besoins d'énergie renouvelable des pays développés. La création d'un marché international de crédits afférents aux énergies renouvelables provenant de pays en développement à l'usage de marchés des pays développés pourrait aider à mobiliser des financements supplémentaires pour les énergies renouvelables des pays en développement, mais il faudrait trouver des arrangements pour éviter que ces marchés ne fassent simplement double emploi avec le Mécanisme de développement propre.

39. Dans certains pays, les services publics sont tenus d'offrir aux consommateurs une « facturation nette », pratique qui encourage l'investissement privé dans la production d'électricité, sur le plan local et à petite échelle, à partir de sources d'énergies renouvelables, en veillant à ce que les consommateurs qui investissent dans leurs propres systèmes de production d'énergie puissent acheter de l'électricité au réseau lorsqu'ils consomment plus que ce qu'ils peuvent produire, et vendre de l'électricité au réseau lorsqu'ils produisent plus que ce dont ils ont besoin. C'est particulièrement important pour les systèmes d'énergie solaire et éolienne, qui ne produisent de l'électricité que de manière intermittente.

#### Encadré 3

##### **Promotion des énergies renouvelables en Allemagne**

En Allemagne, les services publics d'électricité sont tenus d'acheter, à des tarifs de distribution intéressants, de l'électricité provenant de générateurs fonctionnant à base d'énergies renouvelables encourageant ainsi l'investissement privé dans les énergies renouvelables, soit par l'industrie soit par les ménages. De ce fait, les sources d'énergies renouvelables assurent désormais 14 % de la production d'électricité (2007), dépassant largement l'objectif européen de 12 % pour 2012. Ce chiffre est également en avance sur l'objectif de 20 % fixé pour 2020. Avec plus d'un tiers de la capacité installée mondiale, l'Allemagne occupe désormais le premier rang pour la production d'énergie éolienne et détient une part importante du marché mondial pour la production

d'équipements. Elle occupe aussi le premier rang dans le domaine de l'énergie solaire pour la production d'eau chaude et d'électricité.

40. Les subventions peuvent servir à créer des marchés pour les nouvelles technologies durables, aussi bien en internalisant les avantages écologiques et sociaux des nouvelles technologies qu'en apportant un soutien financier aux technologies ayant besoin d'être perfectionnées et exploitées à une échelle supérieure pour gagner en compétitivité vis-à-vis des technologies conventionnelles. Il est également possible de financer les technologies durables en réduisant les subventions aux technologies classiques concurrentes. Par exemple, l'amortissement des dépenses par les services publics d'électricité et d'eau incite à améliorer la gestion de l'énergie et de l'eau, à mettre au point de nouvelles technologies plus efficaces, à dégager des recettes pour promouvoir les activités visant à améliorer l'efficacité énergétique et favoriser l'expansion des services d'électricité et d'eau au profit des populations qui n'y ont pas accès à l'heure actuelle.

41. Le gouvernement et les autorités locales peuvent également créer ou consolider des marchés à l'appui du développement durable par le biais de la politique des marchés publics. De nombreux gouvernements ont mis en place des politiques tendant à exiger ou favoriser l'achat de bâtiments économiques au plan énergétique, de véhicules et produits respectueux de l'environnement, et d'aliments produits selon des techniques durables. Au plan social, les services publics peuvent offrir de bons salaires et de bonnes conditions de travail et appliquer des politiques de l'emploi exemptes de discrimination; ils peuvent en outre exiger de leurs entrepreneurs qu'ils fassent de même. Ils peuvent aussi également appliquer le principe de la « discrimination positive » aux groupes traditionnellement déshérités afin de promouvoir l'équité sociale et économique. Ces politiques non seulement tirent avantage des activités publiques, mais montrent également l'exemple en matière d'achats privés et stimulent des marchés qui tarderaient autrement à se développer.

42. La pression publique peut également promouvoir les marchés en faveur de la durabilité en appuyant les efforts du gouvernement. Ces dernières années, certains pays développés ont enregistré une demande de plus en plus forte de bâtiments économiques au plan énergétique; les bons « scores verts » sont devenus un symbole de prestige pour les sièges sociaux d'entreprise. Aux États-Unis d'Amérique, le « Green Building Council » a instauré un système de « score vert » pour les bâtiments, appelé « Leadership in Energy and Design (LEED) », avec des directives et des certificats pour les bâtiments classés dans les catégories « argent », « or » et « platine ». Des bâtiments certifiés LEED ont été construits ou sont en cours de construction dans 41 pays, notamment au Brésil, en Chine, aux États-Unis, au Guatemala, en Inde, au Japon, au Mexique ainsi qu'à Sri Lanka.

43. Les systèmes d'assurance sont un autre moyen d'intégrer des risques, notamment le risque pour l'environnement, dans la prise de décisions économiques, en donnant une indication sur les risques que l'on peut prendre et ceux que l'on devrait éviter. Une sécheresse peut nuire gravement au développement agricole et rural, non seulement en réduisant l'approvisionnement alimentaire et les revenus mais aussi en détruisant des actifs pour le long terme tels que le bétail, en obligeant les familles à puiser dans leurs économies, à vendre leurs terres et d'autres actifs, les acculant ainsi à la pauvreté, à laquelle il est difficile d'échapper quand on ne

dispose pas de moyens matériels. Ces dernières années, des projets pilotes mis en œuvre dans un certain nombre de pays en développement ont montré que les petits exploitants sont prêts à contracter une assurance sécheresse, et des systèmes administratifs ont été mis au point pour rendre financièrement viable la commercialisation de ce système d'assurance, et même pour répartir le risque par le biais des marchés internationaux de réassurance. Une mesure décisive a consisté à mettre au point des systèmes de relevé pluviométrique et d'observation d'autres conditions météorologiques, qui fournissent des mesures étroitement corrélées avec les pertes de récoltes, mais qui sont simples, sûres, peu coûteuses et fiables, et ne nécessitent pas une évaluation des pertes de chaque exploitation. On peut citer à titre d'exemple un projet mis en œuvre en Éthiopie et financé par le Programme alimentaire mondial, la Banque mondiale et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ce projet pilote est en cours d'expansion pour couvrir 6,7 millions de personnes.

#### **D. Assurer la viabilité à long terme**

44. Le changement climatique pose un défi majeur au développement durable dans la mesure où il affectera l'agriculture, les ressources en eau, la sécurité alimentaire et le développement des zones côtières, dans la mesure aussi où il engendrera des catastrophes naturelles et aura une incidence sur d'autres aspects du développement durable. Alors que certains effets du changement climatique sont déjà perceptibles, on attend les principaux effets au cours des 50 à 100 ans à venir. Contrer ces effets suppose que l'on s'efforce d'atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, et de s'adapter aux changements climatiques à venir. L'atténuation du changement climatique a un coût substantiel, y compris à court terme, pour des avantages qui s'inscrivent essentiellement dans le long terme. Convaincre les gens que des changements substantiels sont nécessaires tant sur le plan des prix que sur celui des schémas de consommation pour assurer ces avantages futurs qu'ils ne comprennent pas bien, est une tâche éminemment difficile. Par ailleurs, comme les effets du changement climatique ont une dimension planétaire plutôt que locale, chaque individu, chaque communauté et même chaque pays ne tire que très peu d'avantage de ses propres actions, mais essentiellement des actions de tous les autres. Cela explique que les problèmes planétaires à long terme ne soient pas encore bien appréhendés. Très peu de pays sont en bonne voie pour atteindre ce que les objectifs très limités du Protocole de Kyoto, sans parler des importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre requises pour stabiliser efficacement le climat mondial à long terme. Les pays développés devront bien utiliser les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, y compris le Mécanisme de développement propre s'ils veulent tenir les engagements contractés à Kyoto pour la période 2008-2012, mais cela ne suffira pas à répondre à la nécessité, inscrite dans le long terme, de stabiliser le climat.

45. On a estimé que le coût de la réduction des émissions de gaz à effet de serre aux trois quarts des niveaux actuels d'ici à 2050, stabilisant ainsi la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau équivalant à environ deux fois le niveau préindustriel, pourrait représenter 1 % du PIB mondial par an, soit 500 milliards de dollars chaque année. Cette estimation dépend des politiques qui sont mises en place, du moment auquel elles sont introduites et de la mesure dans laquelle les coûts des autres technologies énergétiques baisseront. Il n'est pas exclu

que le coût corresponde à plusieurs fois ce chiffre. Il peut être inférieur si les rendements énergétiques et la conservation de l'énergie aboutissent à des économies d'énergie. Si des réductions plus importantes des émissions sont requises, comme le croient certains climatologues, le coût pourrait être nettement plus élevé.

46. La réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessitera de nouvelles technologies d'efficacité énergétique ainsi que des normes réglementaires ou des incitations à adopter ces technologies. Dans les pays développés, ces normes ou ces incitations peuvent faire obstacle aux exportations des pays en développement. Une aide technique et financière sera requise pour les pays en développement afin d'améliorer la capacité des fabricants à répondre aux nouvelles exigences, plus strictes, posées par les marchés des pays développés pour atténuer le changement climatique.

47. L'adaptation sera également coûteuse, mais les coûts sont plus difficiles à estimer et seront plus étroitement liés aux avantages, dans l'espace et dans le temps. Les coûts d'adaptation devraient commencer à un plus faible niveau pendant la phase comprise entre le court et le moyen terme, et croître rapidement sur le long terme à mesure que le changement climatique et ses effets s'accroissent. Si les effets sont modestes, de nombreuses adaptations, telles que l'adoption de nouvelles pratiques agricoles pour s'adapter aux températures plus élevées et à une moindre pluviométrie, et la construction de digues pour protéger les zones côtières contre l'élévation du niveau des mers, seront des mesures efficaces par rapport au coût, mais cela ne sera peut-être pas le cas si les effets du changement climatique sont plus importants.

48. Le Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto est un moyen novateur de réduire le prix à payer pour s'acquitter des obligations découlant du Protocole dans les pays développés, et d'aider les pays en développement à atténuer le changement climatique. Les pays développés ont une responsabilité historique plus importante concernant les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique qui en a résulté, et ont les moyens de déployer, sur le long terme, les efforts de recherche-développement requis pour faire face aux changements climatiques et à ses effets. En 2006, 4,8 milliards de dollars ont été transférés aux pays en développement par l'intermédiaire du Mécanisme de développement propre pour aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

49. Alors que l'essentiel des émissions mondiales de gaz à effet de serre provient de combustibles fossiles, environ 18 % est imputable à l'abattage de forêts tropicales, converties en terres de culture, en pâturages ou en plantations arboricoles, ou remplacées par d'autres formes d'exploitation des sols. Si certaines études indiquent que ces projets peuvent contribuer d'une manière très efficace par rapport au coût à une réduction des émissions de gaz à effet de serre, elles ne répondent pas aux conditions actuellement requises pour bénéficier d'un financement par le Mécanisme de développement propre. Dans le cadre des délibérations qui doivent conduire au régime post-2012 sur les changements climatiques, on envisage de créer un mécanisme chargé de promouvoir et de financer les programmes de réduction des émissions provenant de la déforestation dans les pays en développement. Un accord portant sur un tel mécanisme pourrait être une source appréciable de financements supplémentaires pour le développement durable dans les pays en développement et pour les efforts tendant à atténuer les changements climatiques.

50. Outre les marchés pour les gaz à effet de serre, créés en application du Protocole de Kyoto, il existe des marchés volontaires pour les entreprises, les organisations ou les particuliers qui sont prêts à payer pour les réductions des émissions de gaz à effet de serre, généralement en contrepartie de leurs propres émissions, soit pour apporter leur contribution à l'intérêt général soit pour assumer leur responsabilité d'entreprise. Le Chicago Climate Exchange est un exemple de marché volontaire pour les émissions de carbone, comme d'ailleurs les entreprises qui offrent des contreparties de la fixation de carbone pour leurs voyages en avion, pour l'utilisation d'automobiles ou pour d'autres activités consommatrices d'énergie. Des systèmes de normes et de certificats sont en cours d'élaboration pour veiller à ce que les contreparties de ces programmes soient réelles. Les gouvernements peuvent reconnaître et encourager ces marchés volontaires tant qu'ils contribuent aux objectifs officiels concernant le changement climatique. Des programmes volontaires efficaces peuvent constituer le fondement de marchés régulatoires et autres mesures obligatoires de protection de l'environnement et offrir des marchés pour les projets de réduction des émissions non couverts par les marchés régulatoires existants, notamment pour la protection des forêts.

51. L'action efficace menée conformément au Protocole de Montréal relatif à la protection de la couche d'ozone pour réduire les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone montre que si les avantages sont substantiels et les coûts afférents modestes, la communauté internationale, sous la bannière des pays développés, peut prendre collectivement des mesures pour remédier aux problèmes mondiaux s'inscrivant dans le long terme.

52. La protection de la biodiversité est un autre problème exigeant que des mesures soient prises aujourd'hui pour des avantages qui seront récoltés à long terme. Comme le changement climatique, les atteintes à la biodiversité sont un problème mondial inscrit dans le long terme que les mécanismes actuels ne traitent pas de manière efficace. La biodiversité est une ressource nationale et planétaire, mais les avantages liés à la préservation de cette diversité ne sont ni bien compris, ni compris par le plus grand nombre. La protection de la biodiversité implique généralement la protection des forêts naturelles et des écosystèmes peu communs et isolés abritant des espèces uniques. La protection de ces écosystèmes, associée aux études visant à identifier les espèces menacées et les écosystèmes dont elles dépendent, a contribué dans une certaine mesure à protéger la biodiversité dans certains pays. Cependant, des évaluations font apparaître que le nombre d'espèces menacées est en augmentation et que les populations d'espèces menacées sont en train de diminuer. Il faut sensibiliser l'opinion publique et multiplier les programmes internationaux pour promouvoir l'aide financière et technique à la protection de la biodiversité.

53. Depuis quelques années, le nombre de zones protégées ne cesse de croître et de s'étendre; elles couvraient un total d'environ 20 millions de kilomètres carrés en 2006. On s'inquiète cependant que nombre de ces zones ne soit pas gérées et protégées de manière adéquate. Il convient, en particulier, d'étendre les zones maritimes protégées de manière à inverser la tendance à la diminution des ressources halieutiques, entraînant l'effondrement du secteur de la pêche.

54. En combinant des financements de sources publiques et privées, on sera plus à même d'étendre les zones protégées et de garantir la protection à long terme de la biodiversité. Dans de nombreux écosystèmes, la protection de la biodiversité est

compatible avec certaines activités économiques telles que la foresterie durable ou le tourisme. Dans ce cas, le gouvernement, les communautés locales, les entreprises et les organisations axées sur la préservation peuvent conjuguer leurs efforts pour autoriser, dans certaines limites, des activités commerciales tout en excluant systématiquement les activités insoutenables à terme. Dans certains pays, des organisations axées sur la préservation ont acheté des droits permanents sur des terres présentant une importance particulière pour la biodiversité, tout en laissant aux entreprises le droit de propriété ainsi qu'un usage commercial limité, ce qui a permis d'utiliser efficacement les ressources limitées des organisations privées œuvrant pour la préservation et d'apporter des capitaux à des entreprises viables. Les gouvernements peuvent promouvoir ces partenariats par le biais de réglementations et d'incitations fiscales, ou même fournir un financement d'appui ou catalyseur.

55. L'attraction touristique de nombreuses régions dotées d'une grande biodiversité génère des incitations économiques et constitue, dans certains cas, un mécanisme financier pour la protection de la biodiversité. Les forêts tropicales humides, les montagnes, les récifs coralliens et autres écosystèmes attirent les touristes, et les taxes imposées aux touristes et autres redevances liées au tourisme peuvent servir à protéger et gérer l'écosystème et à étendre la zone protégée. Le Costa Rica, grâce à la collaboration entre organismes publics, collectivités et entreprises de tourisme, a introduit des taxes touristiques pour protéger les écosystèmes des forêts nébuleuses et soutenir les communautés locales, notamment dans le cadre de projets relatifs à la construction d'écoles. L'Équateur a également introduit des taxes touristiques pour protéger et gérer la flore et la faune uniques des îles Galapagos. Le Népal a adopté une politique de tourisme haut de gamme, avec des limitations du nombre de randonneurs et des règles strictes pour empêcher la dégradation des écosystèmes montagneux vierges par les détritiques et la pollution.

56. La pêche est un autre secteur où des coûts économiques et sociaux à court terme sont nécessaires pour protéger des avantages à long terme. De nombreux stocks de poisson de mer ayant une valeur marchande sont épuisés ou se sont réduits considérablement, et peu de mesures ont été prises au plan national ou international pour permettre à ces stocks de se reconstituer. Certains efforts ont été faits pour réduire la capacité de pêche ou limiter la saison de pêche ou les captures de certaines espèces de poisson, mais on a vu aussi se développer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Les subventions au secteur de la pêche dans certains pays développés continuent de financer des capacités de pêche excédentaires. Il faut davantage d'efforts pour réduire les flottes de pêche, supprimer les subventions qui encouragent la pêche excédentaire, réduire les saisons de pêche, appliquer des quotas plus stricts aux espèces faisant l'objet de prélèvements excessifs, restreindre les pratiques de pêche destructrices et conférer un statut de zone protégée à davantage de zones marines où les écosystèmes et les frayères sont menacés, et il faut prendre des mesures efficaces au plan international contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Il convient également de mener des études sur la dynamique démographique des espèces épuisées ou menacées, sur les écosystèmes qui les abritent et sur les moyens les plus économiques de favoriser leur reconstitution. Des études sont également nécessaires pour déterminer le rendement optimal et durable de la pêche pour que les pêcheries restent viables, et élaborer les réglementations les plus aptes à maximiser des taux durables d'exploitation et de reproduction.

57. La désertification reste un défi majeur pour le développement durable puisqu'on estime entre 20 000 et 50 000 kilomètres carrés la superficie productive qui est perdue chaque année du fait, essentiellement, de l'érosion des sols, provoquée par des pratiques de gestion insoutenables à terme et exacerbée par la déforestation, la surutilisation des ressources en eau et le changement climatique. La dégradation des sols réduit la production agricole, aggrave la pauvreté, encourage la migration, favorise les mouvements de poussières amenées par le vent ainsi que la sédimentation dans l'eau, appauvrit la biodiversité et favorise la production de CO<sub>2</sub>, contribuant ainsi au changement climatique. Dans certaines régions, des progrès ont été réalisés dans la lutte contre la désertification grâce à une meilleure gestion du bétail, à la préservation de l'eau et à des techniques de culture adaptées aux terres arides, dans le cadre de programmes communautaires soutenus par des services de vulgarisation, un accès élargi aux intrants et aux marchés de produits, et par des statuts mieux garantis d'occupation des terres. Cependant, il convient d'intensifier la coopération mondiale et régionale, doublée d'une assistance financière et technique, pour combattre la désertification.

#### **IV. Partenariat mondial pour le développement**

58. La promotion du développement durable dans tous les pays passe par un large partenariat mondial pour l'investissement financier, pour le commerce et pour la mise au point et le transfert de technologies; ce partenariat nécessitera une coopération internationale entre gouvernements, entreprises, organisations non gouvernementales, instituts de recherche et fondations, avec le soutien des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

##### **A. Finance**

59. La croissance économique est un élément central du développement durable, mais aussi une source de financement de l'investissement. Ces dernières années, les pays en développement ont vu leur croissance économique atteindre 6 % en moyenne, autant que les économies en transition, la croissance s'établissant même à 7 à 8 % dans les pays les moins avancés, ce qui a eu pour effet de favoriser l'emploi, de réduire la pauvreté, d'accroître les recettes publiques et d'améliorer les services. Dans les pays développés, la croissance économique s'est établie à 2 à 3 % en moyenne.

60. On s'attend à ce que la croissance économique mondiale soit un peu plus faible en 2008. Les turbulences financières actuelles et la récession probable aux États-Unis d'Amérique risquent d'entraîner un ralentissement de l'activité économique dans d'autres pays aussi. La réduction de la demande pourrait freiner ou inverser la tendance, observée ces dernières années, à l'augmentation du cours des ressources naturelles, ce qui aurait éventuellement pour effet de ralentir la croissance économique dans les pays exportateurs de ressources tout en réduisant les coûts pour les pays tributaires des importations de produits de base et d'autres ressources naturelles.

61. Une aide accrue et plus efficace au développement est une composante essentielle du partenariat mondial. Ces dernières années, on observe un certain accroissement de l'aide publique au développement (APD), qui a atteint

104 milliards de dollars en 2006, mais cet accroissement a consisté pour une bonne part en allègements de dette et en aides d'urgence plutôt qu'en aides à l'investissement, en transferts de technologies et en renforcement des capacités. De 2006 à 2007, l'APD fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement a diminué de 8,4 % en termes réels, et a représenté 0,28 % du revenu national brut, contre 0,31 % en 2006. L'aide bilatérale à l'Afrique subsaharienne, à l'exception de l'allègement de la dette, a augmenté de 10 % en termes réels. La plupart des pays donateurs ont augmenté depuis 2000 la part du revenu national brut qu'ils destinent à l'APD, mais pour l'instant, seuls cinq pays atteignent l'objectif de 0,7 % du revenu national brut. En 2007, l'Union européenne a fourni 0,4 % du revenu national brut en aide publique au développement et les pays membres se sont engagés à atteindre collectivement l'objectif de 0,7 % d'ici à 2015. D'une manière générale, la plupart des donateurs ne sont pas en passe de tenir leurs engagements en matière d'accroissement de l'aide.

62. L'investissement étranger direct des pays développés dans les pays en développement s'est maintenu à un niveau proche de 200 milliards de dollars par an, ce qui a permis de soutenir le développement des pays bénéficiaires grâce au transfert de technologies et au fait que ces derniers ont désormais accès aux marchés internationaux et aux investissements. Cependant, l'investissement étranger direct reste concentré dans un nombre limité de pays à revenu moyen. Parmi les autres flux financiers, notamment privés et officiels, il convient de citer les sorties nettes de capitaux, enregistrées ces dernières années en provenance de pays en développement, de sorte que les entrées nettes de capitaux ont représenté environ 100 milliards de dollars en 2007, sans compter les sorties très substantielles de financements officiels (150 milliards de dollars) provenant de l'Asie de l'Ouest. Du fait des apports de capitaux et des excédents commerciaux importants et en augmentation (600 millions de dollars) des pays en développement, notamment des pays exportateurs de pétrole, les pays en développement accumulent d'importantes réserves officielles, à savoir plus de 3 billions de dollars en 2007, qui constituent un matelas de protection contre les chocs financiers extérieurs. Les flux financiers privés à destination des pays en développement, notamment l'investissement étranger direct, ont été encouragés ces dernières années par la forte croissance économique enregistrée dans la plupart des pays en développement, par la plus grande stabilité macroéconomique et politique et par la plus grande ouverture au commerce et à l'investissement.

63. Les paiements au titre des droits de propriété intellectuelle représentent des flux financiers internationaux importants, notamment les paiements pour l'octroi de licences concernant de nouvelles technologies, les virements au sein de multinationales, les paiements pour des logiciels et les droits d'auteur. Les droits conférés par un brevet expliquent aussi les prix élevés de nombreux produits pharmaceutiques. En 2005, les paiements nets effectués par les pays en développement aux pays développés ont représenté environ 13 milliards de dollars en redevances et droits de licence au titre de la propriété intellectuelle, soit 10 % des paiements effectués à l'échelle mondiale. Les régimes actuels de protection des droits de propriété intellectuelle doivent être revus dans un sens plus favorable au développement.

64. Le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) est une source importante de financements internationaux pour l'aide au développement durable dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique, des eaux internationales, de

la dégradation des sols, de l'épuisement de l'ozone et des polluants organiques persistants. Depuis sa création, en 1991, le Fonds a alloué 7,4 milliards de dollars de subventions à 2 000 projets mis en œuvre dans 160 pays en développement et pays en transition. En 2006, 32 pays donateurs ont annoncé des contributions à hauteur de 3 milliards 13 millions de dollars pour la période 2006-2010 à l'occasion de la quatrième reconstitution des ressources du Fonds.

65. Le Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto apporte un soutien financier et technique aux pays en développement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et pour le développement de sources d'énergie renouvelables, des crédits de réduction étant octroyés au pays qui finance, en contrepartie du respect des engagements qu'il a pris à Kyoto. À ce jour, c'est le seul mécanisme intergouvernemental qui fournisse une aide financière et technique aux pays en développement par l'intermédiaire d'un marché indépendant de l'aide publique au développement. Environ 2,6 milliards de dollars ont été dépensés en crédits du Mécanisme de développement propre en 2005, et 4,8 milliards de dollars en 2006, et ce chiffre devrait augmenter de manière substantielle jusqu'en 2012, c'est-à-dire jusqu'à la fin des obligations contractées à Kyoto. À ce jour, la plupart des projets ont été réalisés en Chine, en Inde et au Brésil, en partie parce que les coûts pour faire approuver un projet qui réponde aux critères du Mécanisme de développement propre sont élevés; ainsi, seuls les grands projets sont viables. Des changements ont été apportés récemment aux procédures du Mécanisme de développement propre pour permettre l'approbation de programmes comportant un certain nombre de projets similaires, améliorant ainsi les possibilités pour des projets plus modestes. Aux fins des arrangements post-2012, il conviendrait d'améliorer les procédures pour permettre à davantage de pays de participer à un plus grand nombre de projets afin d'accroître l'aide financière et le transfert de technologies au profit des pays en développement. À l'heure actuelle, le Mécanisme de développement propre ne comprend pas de projets visant à prévenir la déforestation, ni de projets axés sur l'adaptation aux effets du changement climatique. Il est question de créer de nouveaux mécanismes qui couvriraient de tels projets dans le cadre des arrangements post-2012.

66. De nombreux programmes multilatéraux et bilatéraux d'aide au développement et de financement ont récemment mis au point des fonds spécifiques ou des activités liées au climat et à l'énergie. Alors que cette prolifération des fonds et programmes crée probablement davantage de connaissances spécialisées en matière de financements et de transferts de technologies dans ce domaine, il n'est pas certain que ces fonds et programmes génèrent des financements supplémentaires, et cela pourrait compliquer les efforts des pays en développement tendant à fixer leurs propres priorités de développement et à obtenir une aide financière internationale.

67. Pour le secteur privé des pays en développement, l'accès limité au crédit peut constituer un obstacle à l'investissement dans une production propre et économe en ressources dans les entreprises existantes et pour la création de nouvelles entreprises susceptibles de contribuer au développement durable. L'accès au crédit pose un problème particulier aux petites entreprises qui apportent de nouveaux biens ou services aux pays en développement. Le microcrédit et la microfinance, expérimentés par la Grameen Bank au Bangladesh, ont fait leur apparition et constituent de nouveaux outils de promotion des activités de petites entreprises. Le microcrédit a largement favorisé l'accès des femmes au crédit, ces dernières n'ayant

souvent que des actifs limités à proposer comme garantie. On a vu également se développer les investissements en capital-risque pour des petites start-ups de pays en développement, provenant de sources intérieures et de sociétés de capital-risque de pays développés, à la faveur d'une croissance forte, de la stabilité macroéconomique et d'une plus grande ouverture au capital investissement. Dans le domaine des prêts bancaires privés dans les pays en développement, plus de 60 grandes banques privées ont adopté les principes de l'Équateur, lancés en 2003, consistant à s'engager à financer uniquement les projets qui répondent aux normes écologiques et sociales de base. Les projets doivent faire l'objet d'évaluations sociales et écologiques et, le cas échéant, comporter des systèmes de gestion sociale et écologique pour atténuer, gérer et contrôler les impacts et les risques. En janvier 2008, l'Administration de protection de l'environnement de l'État chinois a décidé d'introduire dans le pays les principes de l'Équateur dans le cadre des efforts qu'il déploie pour veiller à ce que l'activité nationale de prêts bancaires contribue au développement durable, réduise les risques financiers et empêche le financement de projets particulièrement polluants.

## **B. Commerce**

68. Le commerce international s'est développé à un rythme plus élevé que la croissance économique pendant de nombreuses années, et la part des pays en développement dans le commerce mondial est en augmentation; en effet, elle est passée de 29 % du commerce des marchandises en 1996 à 36 % en 2006, essentiellement sous l'impulsion de la croissance des exportations chinoises. En 2006, le total des exportations de marchandises des pays en développement a représenté 4 milliards 27 milliards de dollars, et le total des exportations des services commerciaux s'est élevé à 270 milliards de dollars. Les échanges entre pays en développement (commerce Sud-Sud) connaissent également une forte croissance, mais le niveau reste nettement inférieur à celui des échanges Nord-Sud, qui représentent environ 6 % des échanges mondiaux. Cette croissance commerciale a été l'un des moteurs du développement économique de nombreux pays, permettant notamment aux pays en développement d'accéder aux marchés internationaux, d'accroître les économies d'échelle et d'encourager les importations d'équipements de production modernes et d'un rendement supérieur. La croissance commerciale a été enregistrée pour une bonne part dans le commerce des matériaux et des composants dans les entreprises multinationales et les chaînes d'approvisionnement, favorisé par la mondialisation de la production. La mondialisation croissante des échanges s'est accompagnée d'un transfert de technologies de production et de systèmes de gestion.

69. Alors que le volume des échanges augmente et que les obstacles au commerce se réduisent grâce aux accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux, le commerce reste entravé par des barrières importantes. Ainsi, les barrières que les pays développés dressent aux importations agricoles ont pour effet de restreindre considérablement les exportations de certains pays en développement et de limiter ainsi leurs possibilités de développement. Il convient de donner une nouvelle impulsion aux négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha.

70. Il existe encore des possibilités inexploitées de développement des exportations dans le cadre des arrangements commerciaux existants. Pour de nombreux pays, en particulier pour l'Afrique et les pays les moins avancés, les

obstacles aux exportations sont aussi bien internes qu'externes, notamment la faible productivité, les infrastructures insuffisantes de transport et de communication, le manque de fiabilité du réseau d'alimentation électrique, le manque de travailleurs formés et qualifiés, ainsi que les niveaux de qualité et de fiabilité inférieurs aux normes internationales. L'assistance internationale telle que l'Initiative d'aide au commerce, lancée dans le cadre de l'OMC, peut aider ces pays à développer leur capacité d'exportation.

### **C. Transfert de technologies et développement des capacités**

71. La mise au point de technologies, notamment sous l'impulsion de réglementations et incitations à visée écologique, va généralement dans le sens de technologies propres, plus économes en ressources et plus productives. Il est possible de transférer des systèmes et technologies modernes de production vers les pays en développement, sans long processus d'apprentissage, par la gestion des chaînes internationales d'approvisionnement. Avec la mondialisation de la production et de la consommation, et avec la création de chaînes mondiales d'approvisionnement, les entreprises multinationales déplacent la production vers les pays en développement, transférant du même coup dans ces pays les technologies de production et les techniques de gestion de pays développés. Par ailleurs, la demande des consommateurs et la demande publique des pays développés tiennent de plus en plus les entreprises multinationales responsables du comportement de leurs fournisseurs pour ce qui concerne le respect des normes sociales et environnementales. Aussi les multinationales tendent-elles à former les fournisseurs à la production propre, au contrôle de qualité et aux techniques de gestion modernes, et à contrôler les conditions de travail. Alors que, dans les entreprises multinationales, la gestion des chaînes d'approvisionnement n'atteint souvent que les principaux fournisseurs de l'entreprise concernée, la République de Corée a mis au point un programme permettant à un large éventail d'entreprises de respecter les exigences des marchés internationaux grâce à une production propre, plus efficiente et de haute qualité.

72. La plupart des projets d'aide au développement comportent une certaine composante « transfert de technologies » et « renforcement des capacités ». Cependant, les projets financés par l'aide publique au développement, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, font rarement intervenir des produits ou processus industriels brevetés, essentiellement parce que ce type de projet implique rarement une production industrielle. La Société financière internationale de la Banque mondiale consent des prêts à des projets du secteur privé, mais elle le fait sur une base commerciale, c'est-à-dire que ses activités ne s'accompagnent pas plus de transferts de technologies que des prêts bancaires normaux.

73. L'un des meilleurs exemples de mise au point et de transfert de technologies pour le développement durable, utiles aux décideurs, a été la « révolution verte » dans l'agriculture, menée par le secteur public et des institutions à but non lucratif. L'obtention de nouvelles variétés à haut rendement de blé, de riz et de maïs, combinée avec les engrais existants, la technologie d'irrigation et les pesticides, a permis de doubler la production céréalière en Asie (1970-1995), presque entièrement en conséquence d'augmentations de rendement alors que la superficie consacrée aux cultures céréalières n'a augmenté que de 4 %. Non seulement cette stratégie a permis d'accroître les approvisionnements alimentaires nationaux, mais

les populations pauvres ont bénéficié d'une alimentation moins chère, d'une demande accrue de main-d'œuvre agricole et d'une augmentation de revenus.

74. Toutefois, cette « révolution verte » n'est pas passée par l'Afrique, où la situation de l'agriculture aussi bien que les infrastructures agricoles n'étaient pas adaptées à cette technologie. Pour accroître la production agricole en Afrique, il faut créer des systèmes d'irrigation et diffuser les technologies existant dans ce domaine, accroître l'investissement dans le réseau routier rural, dans les systèmes d'approvisionnement de l'agriculture et dans la recherche axée sur l'amélioration et l'obtention de variétés et de pratiques de culture adaptées aux conditions africaines, et œuvrer davantage en faveur de la diffusion des variétés et pratiques améliorées existantes. Un programme pour une révolution verte en Afrique a été lancé. Par ailleurs, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique aide actuellement à développer des variétés améliorées, à former des chercheurs, à faire en sorte que les semences améliorées parviennent aux petits agriculteurs et à créer un réseau de courtiers pour faciliter l'accès aux intrants agricoles pour les petits exploitants.

75. Davantage d'efforts sont nécessaires au niveau international pour promouvoir le transfert de technologies des pays développés vers les pays en développement à des conditions de faveur ou préférentielles, notamment dans le cadre des pratiques actuelles en matière de propriété intellectuelle et des instruments juridiques en vigueur. Pour ce faire, il convient d'accorder un haut rang de priorité aux technologies industrielles permettant d'économiser de l'énergie et de l'argent ainsi qu'aux systèmes utilisant des énergies renouvelables.

76. Le renforcement des capacités des secteurs public et privé dans les pays en développement est également indispensable au développement durable et constitue l'un des principaux volets des activités d'aide au développement. Ces dernières années, les programmes et projets d'aide publique au développement ont consacré une part plus importante au développement des capacités, d'autant que la privatisation de services autrefois publics, tels que les communications et l'approvisionnement en électricité, a entraîné une réduction de l'aide publique au développement allouée à ces secteurs, qui a été remplacée par l'investissement étranger direct et d'autres investissements privés.

77. Le développement des capacités sera particulièrement important dans l'optique de l'adaptation aux changements climatiques, d'autant que les effets de ces changements varieront considérablement d'un pays à l'autre en fonction du climat existant, de l'évolution des régimes pluviométriques, des systèmes agricoles, de la superficie des basses plaines côtières et de l'étendue des écosystèmes sensibles à la température. Il est donc indispensable que tous les pays aient la capacité, dans le cadre de leur stratégie nationale pour le développement durable, de programmer leur adaptation au changement climatique, une aide financière et technique étant apportée aux pays en développement. Il est également nécessaire de mener de nouvelles recherches, dans le cadre de la coopération internationale, sur une modélisation des changements climatiques aux niveaux national et local, sur les techniques agricoles adaptatives et sur les techniques de génie civil permettant de s'adapter à l'élévation du niveau de la mer et à l'impact accru des tempêtes.

78. La libéralisation des échanges de biens et services écologiques, grâce aux négociations commerciales multilatérales menées sur cette question dans le cadre du Cycle de Doha, permettrait également de contribuer au transfert de technologies écologiquement rationnelles.

## V. Recommandations

79. Il convient de renouveler l'engagement pris sur le plan international d'œuvrer en faveur du développement durable pour tous les pays, en intégrant la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement, en conjuguant l'action nationale et la coopération internationale et en apportant une aide financière et technique accrue aux pays en développement. Il convient également de renouveler l'engagement de réaliser, dans tous les pays, les objectifs du Millénaire pour le développement, première étape sur la voie vers l'accession de tous à une bonne qualité de vie. Il s'agit en particulier de remédier aux problèmes cruciaux de viabilité à long terme que pose à l'échelle planétaire la dégradation liée au changement climatique, à la déforestation, aux atteintes à la biodiversité et à la désertification. Le développement durable requiert une coopération fondée sur la solidarité sociale aux niveaux local, national et international.

80. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé de prendre les mesures suivantes en tant que priorités de l'action nationale et de la coopération internationale pour le développement durable :

**a) Il convient d'évaluer, de signaler, de rendre publics et de reproduire dans d'autres pays les politiques, programmes, partenariats et expériences qui ont effectivement contribué au progrès vers le développement durable, en les adaptant à la situation locale, selon que de besoin;**

**b) Les pays qui n'ont pas encore élaboré de cadres d'action pour intégrer les objectifs économiques, sociaux et écologiques devraient songer à le faire par le biais de consultations auxquelles seraient associés les services de l'État, les autorités locales et les représentants de la société civile et du secteur privé;**

**c) Les pays qui ont élaboré de tels cadres d'action ou de telles stratégies devraient procéder à des examens périodiques multipartites en vue d'actualiser ces stratégies à la lumière des résultats obtenus, des obstacles rencontrés et des données d'expérience;**

**d) Des réseaux régionaux d'experts peuvent être constitués en vue d'identifier et de promouvoir des approches intégrées et économiquement rationnelles du développement durable, qui soient fondées sur l'échange de données d'expérience;**

**e) Le processus de négociation post-2012 offre la possibilité de traiter plus efficacement le problème posé par les changements climatiques, sous l'impulsion de tous les pays développés, pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, élaborer des stratégies d'adaptation et accroître l'aide financière et technologique aux pays en développement. Tous les pays devront démontrer leur volonté de contribuer à cet effort en fonction de leurs capacités économiques et technologiques;**

**f) Il est nécessaire d'instaurer un environnement porteur pour les marchés internationaux du carbone, de telle sorte qu'ils puissent fonctionner de manière correcte et rentable et œuvrer pour le bien de tous les pays;**

**g) Il convient de poursuivre les efforts visant à améliorer et élargir le Mécanisme de développement propre en assouplissant les conditions d'accès**

pour tous les pays et en encourageant les efforts d'atténuation déployés à une échelle modeste, tout en veillant à ce que les projets approuvés conduisent à de véritables réductions d'émissions. Des efforts sont également nécessaires en vue de créer des mécanismes chargés de promouvoir le financement international d'autres types de projets axés sur l'atténuation des changements climatiques ou sur l'adaptation à ceux-ci, notamment des projets visant à réduire la déforestation;

h) D'autres mesures devraient être envisagées en vue d'internaliser les coûts environnementaux et sociaux d'activités moins viables, afin que ces éléments puissent être intégrés dans tout processus de prise de décisions économiques;

i) Le secteur public devrait jouer un rôle moteur dans la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, notamment par le biais des activités gouvernementales, des achats publics et de la passation de marchés;

j) Une « révolution verte » pour l'Afrique devrait être une priorité pour l'aide internationale, qui devrait privilégier la production des petits exploitants. Il conviendrait d'allouer une aide technique et financière pour agrandir et perfectionner les systèmes d'irrigation, concevoir des variétés agricoles plus productives dans les conditions africaines, améliorer les systèmes d'approvisionnement en intrants d'autres sortes, moderniser les infrastructures et marchés des transports et des communications et élargir l'accès au crédit;

k) Il conviendrait d'envisager l'élaboration de nouveaux mécanismes internationaux faisant jouer les lois du marché et de mesures d'incitation aux fins de la protection de la biodiversité dans les pays en développement, notamment la mobilisation d'une aide financière et technique internationale;

l) Il faudrait entreprendre des efforts aux plans national et international en vue d'étendre les zones de biodiversité protégées, notamment maritimes. Le cas échéant, des activités économiques limitées et réglementées, notamment des activités de communautés autochtones et d'autres communautés locales, devraient être autorisées de manière à faciliter le financement et la gestion des zones protégées;

m) La lutte contre la désertification appelle un accroissement de l'aide financière et technique, compte tenu notamment des changements climatiques qui devraient accentuer le risque de sécheresse dans de nombreux pays en développement;

n) Il faudrait évaluer systématiquement les mécanismes de financement afin de déterminer s'ils sont en adéquation avec l'objectif du développement durable;

o) Une plus forte mobilisation de ressources financières, notamment de l'aide publique au développement, serait requise pour répondre aux objectifs prioritaires du développement durable. Même si des politiques volontaristes nationales et des investissements privés, aussi bien nationaux qu'étrangers, peuvent constituer les fondements du développement durable, on ne saurait remédier à des problèmes aussi cruciaux que les changements climatiques, la sauvegarde de la biodiversité, la préservation des forêts tropicales et la

**protection des ressources marines uniquement par des mesures prises au plan intérieur et à caractère privé;**

**p) Dans la mesure où le commerce est un moteur important du développement durable, il est impératif d'améliorer les perspectives commerciales des pays en développement pour promouvoir le développement durable, aussi bien par les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha pour le développement que par l'assistance dans le contexte de l'aide au commerce;**

**q) Il faudrait aider au renforcement des capacités administratives et de suivi du secteur public dans les pays en développement, notamment en ce qui concerne l'intégration des trois volets du développement durable;**

**r) Il conviendrait d'accorder un rang de priorité élevé aux efforts internationaux visant à résoudre les conflits civils et à restaurer la paix, la gouvernance efficace et la cohésion sociale des pays sortant de tels conflits, ainsi qu'aux efforts pour aider les États à prévenir les conflits, y compris par des stratégies participatives en faveur du développement durable.**

---